



Consequence abandon usufruit

Par Sifa

Bonjour

J espère être sur le bon forum.

Je suis propriétaire d une maison que mon père m a donnée par acte notarié. Il est décédé et c est sa femme (ma belle mère)91 ans qui occupe la maison en tant q usufruitière.

Si elle décidait d abandonner l usufruit pour aller en maison de retraite et en considérant que les impots considèrent cet abandon comme une donation, je voudrais savoir ce que je devrais payer aux impots?

Avec mes remerciements

Par ESP

Bonjour

Normalement, 60% de la valeur de l'usufruit, lui même étant évalué à 10% de la valeur du bien (91 ans révolus).

Par Sifa

Bonsoir ESP

Merci pour cette réponse claire!

Mais comment évaluer la valeur de l usufruit si je ne vends pas la maison?

Par ESP

En la faisant expertiser ou en compulsant les prix de vente de ces derniers mois (dvf etablab.gouv).

Par Sifa

Ok

Merci

bone soirée